

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE,
ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES MINISTÉRIEL

SOUS-DIRECTION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Affaire suivie par : Chloé Mirau
Tél : 01.80.15.32.58
chloe.mirau@interieur.gouv.fr

Paris, le **09 MARS 2016**

Le préfet, secrétaire général

à

Destinataires in fine

N° 16-213

Objet : évolution de la cartographie Chorus au sein des nouvelles grandes régions

Le réseau financier des préfetures compte actuellement 21 plateformes Chorus régionales (hors plateformes interministérielles en Corse et outre-mer). Depuis le 1^{er} janvier 2016, 9 de ces 21 plateformes CHORUS sont devenues « interdépartementales ».

Parmi ces 9 plateformes interdépartementales, plusieurs sont aujourd'hui à la limite ou en-deçà du seuil de viabilité et de professionnalisation. Compte tenu de la diminution tendancielle du nombre d'actes, qui est l'une des priorités du plan ministériel de modernisation de la fonction financière, cette situation tendra à s'accroître dans les prochaines années.

Par ailleurs, la mise en place d'une gestion en mode « grande région » n'est pas simple pour vos préfetures : les dépenses des UO régionales sont, par exemple, exécutées sur l'ensemble des plateformes Chorus de la grande région, et assignées sur plusieurs comptes assignataires. Cette complexité est chronophage pour les équipes et peu sécurisante pour nos fournisseurs.

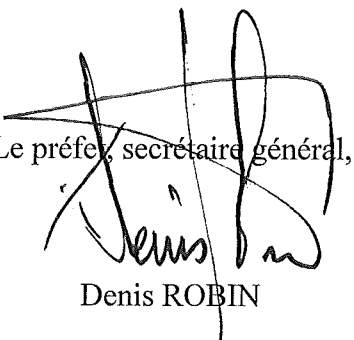
Il est essentiel de préserver un **haut niveau de performance et d'expertise de notre chaîne financière**, mais également d'optimisation de ses ressources humaines.

A titre exploratoire, j'ai demandé à la DEPFI de contacter vos secrétaires généraux, pour connaître vos projets de fusion à ce stade. Sur la base des réponses déjà transmises, je confirme ma volonté de **ne pas entraîner, par cette nouvelle étape de la réorganisation financière, des contraintes RH supplémentaires pour vos structures**. C'est pourquoi je souhaite mettre en place le dispositif suivant :

- sauf exception que vous pourriez invoquer, au 1^{er} janvier 2017, les identités Chorus des plateformes d'une même grande région seront fusionnées au sein d'un même « code service exécutant » (les équipes des deux ou trois sites seront réputées travailler au sein de la même plateforme Chorus). Le comptable assignataire serait le DRFIP. Les implantations géographiques seraient sans changement à cette date.
- si le regroupement des effectifs sur un seul site est décidé, la manœuvre RH sera fonction des contraintes et des opportunités locales, et pourra se dérouler sur plusieurs années dans le respect de l'exigence de professionnalisation des équipes au sein des antennes de la plateforme principale.

Avec l'appui de la DEPAFI, je souhaiterais que chaque préfecture de grande région se dote d'une vision à trois ans de ses plateformes Chorus et que les projets d'évolution soient formalisés par une convention signée par la préfecture et la DEPAFI. Afin de sécuriser la conduite du changement et de donner de la visibilité à la DEPAFI, à la DGFIP mais également aux agents des plateformes, ce document détaillera le projet et les contraintes des préfectures, le calendrier (pluriannuel ou non), les modalités de l'accompagnement par la DEPAFI. Il sera bien entendu révisable, notamment en cas de changement des contraintes RH des préfectures concernées.

Afin d'organiser au mieux le travail de chacun, il faudrait que ces conventions soient signées au plus tard à la fin du mois de mai.

Le préfet, secrétaire général,

Denis ROBIN

Destinataires :

- *M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;*
- *M. le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;*
- *M. le préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;*
- *M. le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;*
- *M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;*
- *Mme la préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or ;*
- *Mme la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime.*

Copie : Mme la préfète, directrice de la modernisation et de l'action territoriale.